



VOGLANS

Carrière

Communes de Sonnaz et Voglans

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS
 Projet de modification du zonage réglementaire

Carte 1/3

Légende

Principe réglementaire

- R1 et R2 Zone interdiction
- B Zone constructible sous conditions
- BL Zone constructible sans conditions

Type de bâti

- Batiments Agricoles
- Habitat

Infrastructure de transport

- Autoroute
- Réseau routier
- Chemin
- Voies ferrées
- HT Ligne électrique
- Limites communales
- Périmètre de PPRM
- Ancien Périmètre d'exposition aux risques
- 122 N° de parcelle

Réalisation et édition : DDT 73 SSR - Février 2024

Echelle : 1/3.000

